

Règlement régissant les tâches du/des président(s) du jury lors des compétitions

Le(s) président(s) du jury s'assure/ent que les compétitions se déroulent conformément à toutes les règles en vigueur.

Les tâches du/des président(s) du jury:

- O Informer le secrétariat de la responsabilité de la compétition pour avoir les inscriptions des juges et des gymnastes
- O Établir l'horaire de la compétition (en respectant les horaires des autres compétitions) et coordonner l'invitation avec la CST et copie au coordinateur
- O Établir l'ordre de rotation des équipes ou l'ordre de passage des gymnastes individuelles aux agrès lors de l'échauffement et de la compétition
- O Préparer/calculer les feuilles de juges et dossards et informer le secrétariat pour les copies. Préparer les fiches <agrès> pour afficher sur les tables (Saut 1...)
- O Nommer les jurys aux agrès
- O Vérifier que les engins soient conformes aux Normes définies par la FLGym et afficher les fiches <agrès>
- O Nommer, lors de circonstances inhabituelles ou spéciales, un juge à la compétition
- O Convoquer et diriger la/les séance(s) de juges → distribution des fiches juges et des plans de rotations ; donner des informations ou directives si nécessaire (mode d'échauffement, généralités, exceptions, Note de départ...)
- O Convoquer et diriger la/les séance(s) d'informations aux entraîneurs en coopération avec le président du concours
- O S'assurer que l'horaire publié soit respecté
- O Remplir la feuille de match (fiche technique de la compétition)
- O Paiement juges
- O Vérifier les résultats avant la proclamation
- O Aider lors de la remise des résultats (si besoin)
- O Après la compétition : Liste de présence des juges à remettre à Carier Charlène et Francine Falsetti